

CHARTRE DE BONNE CONDUITE DU CHALLENGE VIRTUEL MOVE FOR GOOD 2021

Esri France organise la 1^{ère} édition de son challenge interne « Move For Good » du lundi 17 mai 2021 au dimanche 23 mai 2021. Cette initiative d'entreprise a pour vocation de rassembler le collectif Esri France autour d'un challenge sportif et caritatif connecté, au profit de l'association Les Restos du Cœur.

L'objectif de la présente chartre est de préciser les règles de bonne conduite applicables au bon déroulement du challenge virtuel Move For Good 2021.

Les mesures gouvernementales pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire autorisent la pratique sportive sous une forme qui pourrait être réglementée au moment du challenge.

Chaque participant au challenge Move For Good 2021 s'engage notamment à :

- Respecter toutes les règles et restrictions sanitaires en vigueur au moment du challenge (telles que distanciation, temps de sortie, couvre-feu et distance depuis le domicile) ;
- Avoir sur lui son attestation de déplacement dérogatoire remplie et signée si elle est nécessaire au moment de l'événement ;
- Avoir parcouru les kilomètres qu'il déclare sur le site dédié www.moveforgood.fr ;
- Avoir lu et accepté le contenu de cette chartre avant de valider son inscription, en cochant la case prévue à cet effet dans le formulaire d'inscription.